Informations de base

2009/0814(NLE) NLE - Procédures non législatives Décision	Procédure terminée, en attente de publication au Journal officiel
Décision sur la proposition du Conseil européen de ne pas convoquer de Convention pour la révision des traités pour ce qui est des mesures transitoires concernant la composition du Parlement européen **Subject** 8.10 Révision des Traités, conférences intergouvernementales 8.40.01 Parlement européen	

Acteurs principaux

Parlement européen	**Commission au fond**	**Rapporteur(e)**	**Date de nomination**
	AFCO Affaires constitutionnelles	MÉNDEZ DE VIGO Íñigo (PPE)	22/02/2010
Conseil de l'Union européenne			
Commission européenne	**DG de la Commission**	**Commissaire**	
	Secrétariat général	BARROSO José Manuel	

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
04/12/2009	Publication de la proposition législative	17196/2009	Résumé
18/01/2010	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
07/04/2010	Vote en commission		Résumé
12/04/2010	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique	A7-0116/2010	
05/05/2010	Débat en plénière		
06/05/2010	Décision du Parlement	T7-0147/2010	Résumé
06/05/2010	Résultat du vote au parlement		
17/06/2010	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
17/06/2010	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques

Référence de la procédure	2009/0814(NLE)
Type de procédure	NLE - Procédures non législatives
Sous-type de procédure	Approbation du Parlement
Instrument législatif	Décision
Base juridique	Traité sur l'Union européenne TEU 48-p3-a2
État de la procédure	Procédure terminée, en attente de publication au Journal officiel
Dossier de la commission	AFCO/7/02026

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE439.159	23/02/2010	
Amendements déposés en commission		PE439.873	11/03/2010	
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		A7-0116/2010	12/04/2010	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T7-0147/2010	06/05/2010	Résumé

Conseil de l'Union

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base législatif	17196/2009	04/12/2009	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document annexé à la procédure	COM(2010)0189	27/04/2010	

Parlements nationaux

Type de document	Parlement /Chambre	Référence	Date	Résumé
Contribution	PT_PARLIAMENT	COM(2010)0189	04/06/2010	

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Décision sur la proposition du Conseil européen de ne pas convoquer de Convention pour la révision des traités pour ce qui est des mesures transitoires concernant la composition du Parlement européen

2009/0814(NLE) - 06/05/2010 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen adopté par 499 voix pour, 14 voix contre et 7 abstentions, une décision sur la proposition du Conseil européen de ne pas convoquer de Convention pour la révision des traités pour ce qui est des mesures transitoires concernant la composition du Parlement européen.

Le Parlement donne son approbation au Conseil européen pour modifier le protocole n° 36 dans le cadre d'une Conférence intergouvernementale, sans convoquer de Convention.

Les députés estiment que, au regard des précédents, la convocation d'une Convention pour approuver une modification transitoire et à portée limitée des dispositions prévues dans le traité UE concernant la composition du Parlement européen ne s'avère pas nécessaire.

Décision sur la proposition du Conseil européen de ne pas convoquer de Convention pour la révision des traités pour ce qui est des mesures transitoires concernant la composition du Parlement européen

2009/0814(NLE) - 04/12/2009 - Document de base législatif

OBJECTIF: demander l’avis du Parlement européen sur une décision du Conseil européen de ne pas convoquer de Convention dans le cadre de l’ examen de la proposition du gouvernement espagnol tendant à la révision des traités pour ce qui est des mesures transitoires concernant la composition du Parlement.

CONTENU: conformément à l'article 48 (3) paragraphe 2, du traité sur l’Union européenne (TUE), le Conseil européen demande l’avis du Parlement européen en vue de décider de ne pas convoquer une Convention aux fins d’examiner la proposition du gouvernement espagnol tendant à modifier le Protocole n°36 sur les dispositions transitoires en ce qui concerne la composition du Parlement européen.

Il faut rappeler qu’en vertu de l’article 48 (3) paragraphe 2, du TUE, le Conseil européen peut décider à la majorité simple, après approbation du Parlement européen, de ne pas convoquer de Convention lorsque l'ampleur des modifications ne le justifie pas. Dans ce dernier cas, le Conseil européen établit le mandat pour une Conférence des représentants des gouvernements des États membres.